



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLEUCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

**Objet :** Compte de  
gestion Budget  
Communal – Exercice  
2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025

N°5

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Monsieur ALZIEU Marc

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. MITTENAERE Johnny

Mr BOUCHET Joël

**Secrétaire de séance :**

Monsieur ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire  
Sylvie TOLUAFE